

## **LEON XIII : UN PAPE AUX PRISES AVEC LES PROBLÈMES DE SON TEMPS**

Le 7 février 1878 mourait le pape Pie IX, après un règne de trente-deux ans – le plus long de l’histoire des papes. Son pontificat s’achevait sous un voile de tristesse. Non parce que le vieux pontife, à quatre-vingt-six ans, n’était plus ni capable de célébrer la messe ni même de marcher, mais parce que depuis que les troupes du roi sarde Victor-Emmanuel II avaient pénétré dans Rome, le 20 septembre 1870, réalisant par-là l’unité du royaume d’Italie, le pape se considérait comme prisonnier du Vatican, aucun accord n’ayant été trouvé avec les nouveaux maîtres de Rome.

Le conclave se réunit le 18 février. On avait beaucoup discuté dans les jours qui précédaient pour savoir s’il fallait le réunir au Vatican – les précédents avaient eu lieu dans le palais du Quirinal. On avait même envisagé, pour la liberté des électeurs, qu’il puisse se tenir hors de Rome, à Vienne. Il s’ouvrit finalement dans la chapelle Sixtine et fut de courte durée : le 20 février, au troisième tour de scrutin, le cardinal Pecci, camerlingue, était élu par quarante-quatre voix sur soixante votants. Il prit le nom de Léon XIII, en souvenir du pape Léon XII qu’il avait approché lors du jubilé de 1825 ...<sup>1</sup>

Vincenzo Gioacchino Pecci était né le 2 mars 1810 à Carpineto Romano, un petit bourg de la région des Monti Lepini, non loin de Rome. La famille appartenait à la petite noblesse locale, et avait, entre autres choses, favorisé l’installation de l’ordre des Augustins à Carpineto et au sanctuaire marial de Genazzano (un autre pape Léon s’en souviendra). Après ses études de théologie à Rome, Joachim Pecci était entré au service du Saint-Siège. En 1838, il était nommé délégué pontifical – gouverneur, en d’autres termes – de la province de Bénévent (on était encore au temps des Etats Pontificaux) ; en 1841 il fut transféré à Pérouse, capitale de l’Ombrie. Passant de l’administration à la diplomatie il était nommé en 1843 nonce à Bruxelles – il reçut à cette occasion la consécration épiscopale, comme archevêque *in partibus* de Damiette. Il ne resta pas longtemps en Belgique. De sombres querelles entre l’Etat et les évêques belges au sujet de l’enseignement primaire entraînèrent le rappel du nonce. Quittant la carrière diplomatique, il fut nommé évêque – archevêque-évêque, en l’occurrence – de Pérouse en juin 1846, alors même qu’était élu le pape Pie IX.<sup>2</sup> Joachim Pecci a donc vécu comme évêque de Pérouse les trente-deux ans du pontificat de Pie IX ; en 1853 Mgr Pecci était créé cardinal, et en 1877 le vieux pontife l’avait nommé camerlingue, c’est-à-dire chargé de l’intérim du pouvoir entre la mort du pape et l’élection de son successeur.<sup>3</sup> C’est donc lui qui avait à ce titre présidé le conclave qui venait de l’élire.

### **I – L’AFFRONTMENT AVEC LES ÉTATS**

La première question à régler était celle des relations avec le nouveau royaume d’Italie. Elle se posa dès le soir de l’élection. Depuis septembre 1870 le pape n’apparaissait plus à la loggia

---

<sup>1</sup> C’est le jeune Joachim Pecci, âgé de quatorze ans, qui avait récité le compliment latin au pape, lors de l’ouverture du jubilé ...

<sup>2</sup> Grégoire XVI était mort le 1<sup>er</sup> juin 1846, et le cardinal Mastai Ferretti, évêque d’Imola, élu le 16 juin sous le nom de Pie IX. Mgr Pecci fit son entrée à Pérouse le 26 juillet 1846.

<sup>3</sup> Il est toujours difficile de savoir s’il s’agit d’une marque de confiance ou d’une volonté d’écarter quelqu’un, le camerlingue n’étant presque jamais élu au pontificat (à l’exception notable de Pie XII).

extérieure de Saint-Pierre, se considérant comme prisonnier du palais. Le nouveau pape allait-il manifester une ouverture en apparaissant au balcon ? Contre toute attente, la bénédiction fut donnée du balcon intérieur de Saint-Pierre.<sup>4</sup>

La situation italienne était alors très peu favorable. Au lendemain de la prise de Rome le nouveau gouvernement avait certes promulgué, de manière totalement unilatérale, une « *Loi des Garanties* » qui promettait au pape la liberté d'exercer son ministère ; mais la présence au gouvernement italien, aux côtés du premier ministre Crispi, d'un grand nombre de francs-maçons violemment anticléricaux n'avait rien pour rassurer.<sup>5</sup> « *Je crache sur ce cadavre putréfié qu'est la papauté* », avait déclaré l'un d'eux. Ils avaient d'autant plus les mains libres qu'aucune opposition favorable à l'Eglise n'existait : le pape Pie IX avait donné pour consigné aux catholiques italiens de s'abstenir complètement : *ne eletti, ne elettori*. Bien que ne partageant pas l'intransigeance de son prédécesseur, Léon XIII ne voulut jamais revenir, en Italie, sur ce principe. Il avait d'autre part de bonnes raisons de douter de la bonne volonté du gouvernement italien. Pie IX avait demandé à être enterré à Saint-Laurent hors les murs ; le transfert de la dépouille devait avoir lieu en juillet 1881, et pour éviter les incidents, il avait été décidé de le faire en pleine nuit. Cela n'empêcha pas de violentes manifestations anticléricales ; sur le pont Saint-Ange, les émeutiers s'en prirent au corbillard, menaçant de jeter le cercueil à l'eau aux cris de *Al fume la carogna !* – dans une parfaite inertie des autorités civiles. Profondément troublé Léon XIII envisagea même un moment de quitter Rome pour se réfugier à Trente ou à Salzbourg, sous la protection de l'empire autrichien ...<sup>6</sup> Léon XIII ne rêvait pas pour autant à la restauration des Etats Pontificaux : sans doute aurait-il approuvé la solution qui ne sera trouvée qu'en 1929 avec la création de l'Etat du Vatican – « *un minimum de corps pour un maximum d'esprit* », disait Pie XI. Mais au temps du pontificat de Léon XIII les luttes étaient encore trop violentes, et ni lui ni ses adversaires n'étaient prêts à faire le pas vers la *Conciliazione*.

En France, la situation n'était guère plus favorable à l'Eglise. L'amendement Wallon venait de confirmer, en 1875, que le régime politique français était bien la République, ce que les élections de 1877 avaient conforté. Gambetta, à la Chambre, avait aussitôt désigné comme objectif l'Eglise par les mots fameux : « *le cléricalisme, voilà l'ennemi !* » - tout en accueillant avec bienveillance l'élection du nouveau pape. Le conflit s'ouvrit pourtant bientôt avec les lois de Jules Ferry restreignant le droit d'enseignement des congrégations religieuses, les jésuites étant les premiers visés (1879). Léon XIII choisit pourtant la voie de l'apaisement en nommant comme nonce à Paris Mgr Wladimir Czacki, un aristocrate polonais ayant vécu en France dans sa jeunesse, très fin et très conciliant. C'était bien nécessaire car la lutte reprit l'année suivante avec la menace de l'expulsion des congrégations « non autorisées » - c'est toujours les jésuites qui étaient visés.<sup>7</sup> Tout en émettant des protestations, Léon XIII s'employa à créer les conditions d'une détente. En 1881, il publiait une encyclique – *Diuturnum illud* - certes à portée générale,

---

<sup>4</sup> Léon XIII hésita. L'élection fut annoncée au balcon extérieur à une heure et demi, la bénédiction ne fut donnée, à l'intérieur, qu'à quatre heures et demi.

<sup>5</sup> Cela explique la rédaction de trois encycliques contre la franc-maçonnerie, *Humanum genus* en 1884, *Inimica vis* et *Custodi della fede* (en italien) en 1892.

<sup>6</sup> De violentes manifestations anticléricales se produisirent encore en 1889 lors de l'inauguration *Campo di Fiori* de la statue de Giordano Bruno, dominicain apostat condamné au bûcher par l'Inquisition en 1600.

<sup>7</sup> Le président du Conseil était alors Charles de Freycinet – un protestant que l'on surnommait « la souris blanche ». Freycinet était plutôt modéré, mais avait conservé Jules Ferry comme ministre de l'Instruction publique. Le ministère Freycinet tomba en septembre 1880 ; Jules Ferry devint président du Conseil et fit appliquer dans toute leur rigueur la loi d'expulsion des congrégations.

mais qui s'appliquait naturellement à la France, dans laquelle il enseignait que l'Eglise ne s'attache à aucune forme déterminée de gouvernement ou de régime, pourvu que la justice soit respectée : inutile de dire qu'elle fut fort mal accueillie par les milieux monarchistes français, et pas davantage une autre encyclique de 1888, *Libertas prestantissimum*, sur les libertés civiles et politiques. C'était d'autant plus délicat que les chefs de file du mouvement catholique en France, spécialement en matière sociale, le marquis René de la Tour du Pin ou le comte Albert de Mun étaient par ailleurs des monarchistes militants. Malgré l'hostilité constante des gouvernements successifs, le pape continuait ses gestes d'apaisement. En 1884 il adressait une nouvelle encyclique à la « noble nation française », *Nobilissima Gallorum gens*, dans laquelle, tout en constatant les difficultés présentes, il exhortait l'Eglise de France à la loyauté envers le gouvernement. Quelques mois auparavant le pape avait adressé une lettre au contenu semblable au président de la République, Jules Grévy ; celui-ci lui avait répondu en soulignant que « *dans le funeste conflit de passions contraire, je ne puis malheureusement que fort peu sur les ennemis de l'Eglise ; Votre Sainteté peut beaucoup sur les ennemis de la République. Si elle daignait les maintenir dans cette neutralité politique qui est la grande et sage pensée de Son pontificat, Elle nous ferait faire un pas décisif vers un apaisement si désirable* ». Sur ces entrefaites mourait, à Frohsdorf, le comte de Chambord – celui qui n'avait pas voulu être Henri V.

Une nouvelle encyclique publiée en janvier 1890, *Sapientiae christianae*, continuait à poser des principes généraux : le pape y insistait sur le fait que l'Eglise ne condamne aucune forme politique à condition que l'Etat n'attaque pas ses droits. C'est, comme on le sait, le cardinal Lavignerie, archevêque d'Alger, qui fut chargé d'en faire l'application à la situation française. Recevant, le 12 novembre 1890, l'escadre française en rade d'Alger, il prononça le fameux toast dans lequel il affirmait : « *Quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme du gouvernement n'a rien en soi de contraire aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées ...le moment vient, pour mettre terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la patrie* ». <sup>8</sup> La droite et les milieux monarchistes accueillirent les propos du cardinal par un torrent d'indignation allant jusqu'aux injures ouvertes, au grand dam de Léon XIII qui aurait voulu que les catholiques français comprennent les choses à demi-mot. Les choses passèrent encore par la nomination d'un nonce tout acquis aux idées pontificales, Mgr Domenico Ferrata, un des prélats les plus avisés de la Secrétairerie d'Etat. C'est Ferrata qui obtint du pape qu'il réponde – pour la première fois dans l'histoire de la papauté – à un interview que vint faire à Rome le rédacteur en chef du *Petit Journal*, la feuille la plus lue alors en France. Aux questions du journaliste Ernest Judet Léon XIII répondit directement. « *Je suis d'avis que tous les citoyens doivent s'unir sur le terrain légal. Chacun peut garder ses préférences intimes, mais dans le domaine de l'action, il n'y a que le gouvernement que la France s'est donné.* » L'article, que l'on baptisa « *l'encyclique à un sou* » parut le 17 février 1892, mais la veille Léon XIII avait adressé une véritable encyclique, rédigée en français, « *Au milieu des sollicitudes* », qui reprenait une fois de plus les mêmes thèmes.

La politique conciliante de Léon XIII envers la France ne fut pas couronnée de succès. La gauche anticléricale se montra sourde et la droite monarchiste ne voulut pas consentir aux injonctions pontificales. L'affaire Dreyfus, après 1894, relança la lutte anticléricale avec une violence accrue. La loi sur les associations déposée par Waldeck-Rousseau en 1901 renouvelait

---

<sup>8</sup> Le toast se termina par une vigoureuse *Marseillaise* jouée par la fanfare des Pères Blancs. Léon XIII, lorsqu'il l'apprit, s'écria non sans malice : « *Ah, ça, je ne le lui avait pas demandé !* »

la lutte contre les congrégations ; les élections de 1902 portèrent au pouvoir une chambre encore plus sectaire que la précédente, et Emile Combe devenait président du Conseil. Alors que le vieux pontife n'avait plus que quelques mois à vivre se profilait ce que le P. Lecanuet appela « les signes avant-coureurs de la Séparation » de l'Eglise et de l'Etat. Face à l'hostilité haineuse des anticléricaux comme devant l'attitude butée d'une grande partie des catholiques français, la largeur de vue de Léon XIII n'avait rien empêché.

L'attitude conciliante de Léon XIII obtint de meilleurs résultats en Allemagne. Dès la proclamation de l'empire allemand, le tout-puissant chancelier Otto von Bismarck avait engagé ce que l'on appellera le *Kulturkampf* – en réalité combat pour la prépotence de l'Etat sur l'Eglise. En mai 1873 avaient été votées des lois fortement contraignantes pour l'Eglise : les prêtres devaient être soumis à un examen par l'Université d'Etat ; leur nominations ratifiées par le gouvernement ; toute décision canonique pouvait être renvoyée devant un tribunal civil, etc... Le pape Pie IX condamna ces décisions dans une encyclique, les qualifiant de « nulles » ; en réaction les évêques allemands furent contraints de fermer leurs séminaires et ceux qui avaient protesté contre les « lois de mai » virent leur traitement suspendu. Mais Bismarck devait compter avec l'opinion catholique allemande et aussi avec un vrai parti catholique au Reichstag, le *Zentrum*. Léon XIII le comprit et tendit la main. Le nonce à Munich, Mgr Masella, fut chargé de profiter d'une cure thermale du chancelier à Kissingen pour prendre contact avec lui. Ce furent les premiers pas vers l'apaisement. Léon XIII autorisa une « déclaration obligatoire » au gouvernement lors des prises de fonction des ecclésiastiques, et des lois successives abolirent les points les plus urticants, comme le *kulturexamen* d'Etat pour les prêtres. Mieux encore, l'Allemagne et l'Espagne se trouvèrent en conflit, en 1885, à propos des îles Carolines, dans le Pacifique Nord – îles espagnoles mais que l'Allemagne tentait d'annexer partiellement depuis 1875. Bismarck lui-même demanda la médiation de Léon XIII – habilement, celui-ci fit élaborer une transaction par laquelle l'Espagne conservait ses droits de premier occupant, mais accordait de gros avantages aux commerçants allemands établis dans l'archipel. En 1886 une dernière série de lois permettait le retour des ordres religieux ( à l'exception des Rédemptoristes et des Jésuites, qui ne revinrent qu'en 1917 !) et la réouverture des séminaires. Au consistoire du 23 mai 1886 Léon XIII put déclarer que la querelle, qui avait nui à l'Eglise sans rien rapporter à l'Etat, était terminée.

## ***II – LE PAPE DE RERUM NOVARUM (1891)***

Aux yeux de l'histoire générale, l'évènement le plus saillant du pontificat de Léon XIII est bien sûr la publication, le 15 mai 1891, de l'encyclique *Rerum novarum* sur « la condition des ouvriers ». Comme d'autres encycliques par la suite, elle eut un grand retentissement, moins par le détail de son contenu que par le seul fait que le pape lui-même intervenait pour mettre en relief une question sur laquelle on ne l'attendait pas. A dire vrai, des évêques s'étaient déjà exprimé sur la question sociale lors de crises particulières : Mgr Ketteler, à Mayence, le cardinal Manning, à Londres, étaient déjà intervenus dans leurs diocèses pour dénoncer les injustices sociales et défendre les droits des ouvriers. « *Le travail est une fonction sociale et non pas une marchandise quelconque*, avait déclaré Manning en 1887. *Les travailleurs ont droit à l'assistance et il est nécessaire de déterminer un maximum d'heures de travail et un minimum de salaire* » : c'est déjà tout le programme de *Rerum novarum*. Mais cela était désormais

affirmé par la plus haute autorité de l'Église, et le retentissement fut considérable. Bernanos l'évoque dans *Le journal d'un curé de campagne* en prêtant ces mots au curé de Torcy :

*« Tiens, par exemple, la fameuse encyclique de Léon XIII, Rerum novarum, vous lisez ça tranquillement, du bord des cils, comme un mandement de carême quelconque. À l'époque, mon petit, nous avons cru sentir la terre trembler sous nos pieds. Quel enthousiasme ! J'étais, pour lors, curé à Norenfontes, en plein pays de mines. Cette idée si simple que le travail n'est pas une marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande, qu'on ne peut pas spéculer sur les salaires, sur la vie des hommes, comme sur le blé, le sucre ou le café, ça bouleversait les consciences, crois-tu ? Pour l'avoir expliqué en chaire à mes bonshommes j'ai passé pour un socialiste et les paysans bien-pensants m'ont fait envoyer en disgrâce à Montreuil... »<sup>9</sup>*

L'encyclique n'arrivait pas par hasard. La « question sociale » commençait à se poser avec acuité, et la classe ouvrière commençait à s'organiser. La liberté syndicale venait d'être autorisée en France en 1884 ; les idées socialistes commençaient à faire leur chemin avec la seconde Internationale ouvrière fondée en 1890. Aux États-Unis existait depuis 1873 un mouvement chrétien, les « Chevaliers du Travail », qui s'était joint au mouvement syndical général réclamant la journée de huit heures dans une manifestation fixée au 1<sup>er</sup> mai 1886 : c'est l'origine de la fête du travail. Des accusations ayant été portées devant le Saint-Office sur les « Chevaliers du Travail », le cardinal Gibbons, évêque de Baltimore, les avait défendus énergiquement : le rapport qu'il fit à Léon XIII en février 1887 prépara certainement la rédaction de l'encyclique. Dans les indications qu'il donna pour sa préparation, le pape précisa qu'il entendait laisser les questions les plus ouvertes possibles : *« Si, moi, je me mettais à émettre des sentences sur tel ou tel point, j'en viendrai à restreindre la liberté des hommes là où Dieu a voulu la leur laisser entière ... pourquoi l'Église devrait-elle empêcher de telles discussions ? ce serait là une restriction injustifiable de la liberté humaine »*.<sup>10</sup>

Le texte de l'encyclique, de fait, laisse place à des choix. Sans doute commence-t-il par une vigoureuse critique du socialisme, assimilé à la suppression de toute propriété privée et à la collectivisation des ressources : la société économique doit reposer sur le droit de la propriété privée, toute propriété collective ne pouvant être que préjudiciable à ceux-là même qu'elle voudrait secourir. Mais le capitalisme ne peut être livré à lui-même : l'économie doit être soumise à l'éthique. Si *« le travail est la source unique d'où procède la richesse des nations »* *« l'équité demande que l'État se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société il leur en revienne une part convenable »*. Un passage célèbre de l'encyclique pose des limites au contrat de travail : *« Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira ... sur le chiffre du salaire ... il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier »*. De même *« le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit pas excéder la mesure des forces des travailleurs, et les intervalles de repos proportionnés à la nature du travail et à la santé de l'ouvrier »*. Enfin, en un temps où le travail ouvrier était essentiellement physique, le pape demandait que l'on mette de strictes limites au travail des femmes et des enfants.

---

<sup>9</sup> G. Bernanos, *Le journal d'un curé de campagne*. Œuvres romanesques, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1961, p. 1075

<sup>10</sup> Propos cités dans la *Nouvelle Revue Théologique*, janvier 1959, p. 62

La dernière partie de l'encyclique était consacrée au rôle des organisations ouvrières. A la première lecture, le propos peut apparaître très « restaurateur » : l'idéal présenté est essentiellement celui des « corporations ouvrières ». Mais il ne s'agit pourtant pas de revenir strictement à l'ancien régime. Il faut « *s'adapter aux conditions nouvelles* » et créer de nouvelles structures, « *soit composées des seuls ouvriers, soit mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons* ». Malgré une préférence marquée pour ce second cas, les associations strictement ouvrières sont possibles : Léon XIII ouvre la porte au syndicalisme – chrétien, naturellement, dans son esprit. Il est à noter que dans les buts assignés à ces organisations, Léon XIII se préoccupe des questions du chômage et de la protection sociale : « *Il faut pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face non seulement aux accidents soudains et fortuits inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune* ». Cela nous paraît bien naturel ; en 1891, c'était très novateur – il ne manqua pas de commentateurs pour dire « le pape est devenu socialiste » ...

*Rerum novarum* – malgré les limites de ses analyses économiques et son soutien accusé, bien que non exclusif, au corporatisme - a vraiment marqué le début de ce que l'on appellera la doctrine sociale de l'Eglise. Il est significatif que toute la série des documents pontificaux consacrés au sujet se réfère à *Rerum novarum*, à l'occasion d'anniversaires : Pie XI en 1931 avec l'encyclique *Quadregesimo anno*, Paul VI en 1971 avec la lettre au cardinal Roy *Octogesima adveniens*, Jean-Paul II en 1991 avec *Centesimus annus*. Le saint pape, dans ce dernier texte, invitait à « *redécouvrir la richesse des principes fondamentaux* » posés par Léon XIII, tout en invitant à porter « *un regard actuel sur les choses nouvelles qui nous entourent* ». Ce n'est pas le lieu d'analyser ici les évolutions de la doctrine sociale de l'Eglise au cours du siècle écoulé ; mais il faut reconnaître à Léon XIII d'avoir ouvert la voie à une réflexion qui n'a pas cessé depuis.

### **III – ENGAGEMENTS ET OUVERTURES**

Un des actes très marquants du début du pontificat de Léon XIII fut la décision de conférer, le 12 mai 1879, le chapeau de cardinal au théologien anglais John Henry Newman, injustement tenu à l'écart sous le pontificat précédent.<sup>11</sup> La réhabilitation éclatante de l'illustre converti de l'anglicanisme, reconnu comme un des plus grands théologiens de son temps, marquait l'ouverture d'esprit du pontife, son intérêt pour le débat avec les confessions chrétiennes non catholiques et pour les questions théologiques, comme nous voudrions le souligner maintenant.

Avant de franchir le pas pour rejoindre « *l'unique Eglise du Christ* », en octobre 1845, Newman avait été, comme on le sait, le chef de file de ce mouvement de rapprochement de l'anglicanisme avec la tradition catholique que l'on appelle le « *Mouvement d'Oxford* ». Ce rapprochement s'était poursuivi, d'autant plus que Newman devenu catholique avait toujours fait preuve du plus grand respect pour ses anciens condisciples et s'était abstenu soigneusement de toute

---

<sup>11</sup> « *Un nuage est maintenant dissipé à jamais* », dira Newman en apprenant sa nomination. Depuis son entrée dans l'Eglise catholique en 1845, Newman avait fait l'objet d'un certain nombre de réserves de la part des milieux romains qui soupçonnaient son orthodoxie, et certains prélats anglais de l'entourage de Pie IX s'étaient employés à le desservir auprès du pape. Newman avait prudemment gardé le silence au moment des débats autour du concile Vatican I – auquel il n'avait pas souhaité participer.

attitude agressive.<sup>12</sup> La nomination de Newman comme cardinal fut très bien accueillie en Angleterre, y compris dans les milieux anglicans : il fut reçu avec les plus grands honneurs dans ses anciens collèges d'Oxford, Oriel et Trinity. Newman, déjà très âgé (il avait 78 ans au moment de sa nomination cardinalice), mourait en 1890, mais les rapprochements avec l'anglicanisme allaient se poursuivre avec l'entrée en scène de Charles Wood, vicomte Halifax. Ce noble lord anglican était entré en relation avec un Lazariste français, M. Portal, très connaisseur des réalités anglaises. C'est lord Halifax et M. Portal qui amenèrent la question de la validité des ordinations anglicanes. On sait que l'anglicanisme, tout en professant une théologie résolument protestante, conservait, au moins dans leurs formes extérieures, les ministères traditionnels, évêques, prêtres et diacres. Mais, en considérant les ruptures survenues au moment de la Réforme, la transmission du ministère apostolique par l'imposition des mains pouvait-elle être considérée comme authentique par l'Eglise catholique ? Léon XIII se saisit de la question avec bienveillance. En 1895, il adressait une lettre spécifique *ad Anglos* demandant les prières de tous pour un vrai rapprochement. Pendant ce temps, il faisait travailler une commission historique de grande qualité.<sup>13</sup> Les conclusions de la commission furent négatives et le pape trancha en 1896 avec la lettre *Apostolicae curae*, rédigée avec tant de délicatesse que le *Times* lui-même la salua comme dissipant toute équivoque.<sup>14</sup> Ce coup de frein ne découragea pas lord Halifax et M. Portal, qui poursuivirent le dialogue. En 1897 était érigée à Saint-Sulpice à Paris une confrérie chargée de promouvoir un mouvement universel de prière pour le « retour » des anglicans à l'unité catholique – c'est une des initiatives qui aboutiront, quelques décennies plus tard, à la semaine de prière pour l'unité des chrétiens.

Léon XIII manifestait aussi un grand intérêt pour les Eglises orientales. Exactement cent ans avant leur proclamation comme co patrons de l'Europe par Jean-Paul II,<sup>15</sup> Léon XIII avait étendu à la catholicité toute entière la fête des saints Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves (encyclique *Grande munus*, en septembre 1880). Par l'intermédiaire de Mgr Strossmayer, évêque de Djakovo en Croatie, qui s'était déjà fait remarquer au concile Vatican I, Léon XIII fut mis en contact avec la pensée de Vladimir Soloviev ; il eut en mains l'ouvrage (rédigé en français) du penseur russe, *La Russie et l'Eglise universelle*, dans lequel Soloviev reconnaît le pape « *comme juge suprême en matière de religion* ». Il n'y eut pas de rencontre directe entre le pape et le philosophe, mais Léon XIII fut informé de la réception de Soloviev dans l'Eglise catholique de rite slave, à Moscou, en 1896.<sup>16</sup> En 1894 le pape avait écrit une encyclique au titre significatif, *Orientalium dignitas*. Sans doute s'adressait elle prioritairement aux Eglises orientales en communion avec Rome, mais le pape y insistait sur l'importance pour l'Eglise universelle des rites orientaux :

---

<sup>12</sup> Newman se démarquait en cela du P. Faber, un temps disciple de Newman à l'Oratoire de Birmingham, et qui l'avait quitté pour fonder de l'Oratoire de Londres. A l'inverse de Newman, infiniment respectueux des consciences, Faber visait au maximum de « conversions » par tous les moyens. C'était aussi une des causes du soupçon jeté sur Newman, que l'on jugeait pas assez « agressivement » catholique.

<sup>13</sup> Elle comportait des historiens comme Mgr Duchesne et des canonistes de première force, comme Mgr Gasparri, futur cardinal et secrétaire d'Etat, ou le futur cardinal Vivès y Tuto

<sup>14</sup> La commission soulignait surtout l'insuffisance des formules employées dans l'*ordinal* (le rituel) d'Edouard VI, l'imposition des mains n'y étant accompagnée que de la formule générale « *reçois le Saint-Esprit* ». Il y avait aussi des doutes sur la validité de l'ordination de Matthew Parker, chapelain de la reine Elisabeth 1<sup>ère</sup>, comme archevêque de Canterbury en 1559, tout comme sur la validité de l'épiscopat de son consécrateur, Barlow.

<sup>15</sup> En décembre 1980

<sup>16</sup> Réception clandestine, l'Eglise Russo-catholique étant alors interdite en Russie. Soloviev mourut en 1900, persuadé que la question de l'unité « continuerait à avancer ».

« Leur maintien, écrivait-il, a plus d'importance qu'on ne pourrait croire. L'auguste antiquité qui ennoblit ces divers rites est l'ornement de toute l'Eglise et affirme la divine unité de la foi catholique. Ils manifestent plus clairement aux principales Eglises d'Orient leur origine apostolique et mettent en même temps en lumière leur union intime, dès le principe du christianisme, avec l'Eglise romaine. Rien, en effet, ne manifeste peut-être mieux la note de catholicité dans l'Eglise de Dieu que l'hommage singulier de ces cérémonies de formes différentes, célébrées en des langues vénérables par leur antiquité, consacrées davantage encore par l'usage qu'en ont fait les Apôtres et les Pères ... »

Léon XIII avait envoyé une lettre particulière aux Arméniens en 1888, *Paterna caritas* ; en 1896 il écrivit directement au sultan Abdul Hamid pour réprover les massacres ordonnés par le maître de l'empire ottoman, et envoya d'important secours aux victimes. L'année précédente il s'était adressé aux Coptes d'Egypte dans une lettre, *Unitatis Christianae*, qui tendait la main à un retour vers l'unité ; le patriarche Copte, Anthime VII, parut un moment sur le point de l'accepter, avant de faire machine arrière. Peu de résultats concrets, au bout du compte, mais le pape, en montrant l'intérêt qu'il portait aux différentes confessions non catholiques, ouvrait la voie à ce qui allait devenir, au fil du vingtième siècle, le grand mouvement œcuménique.

La nomination cardinalice de J.-H. Newman indiquait aussi la très grande attention que Léon XIII portait aux questions théologiques. Quelques mois après la nomination du théologien anglais, Léon XIII publiait une encyclique, *Aeterni Patris*, toute entière consacrée aux relations entre foi et raison. Le pape y passait en revue l'enseignement des Pères et celui des grands docteurs médiévaux, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin. Au sujet de ce dernier, le pontife demandait que soit restauré, dans les séminaires et les écoles de théologie, son enseignement authentique et non les formes abâtardies de la scolastique. Léon XIII faisait sien, en quelque sorte, le mot du P. Lacordaire sur l'enseignement de saint Thomas, « *qui était un phare et non pas une borne* ». Cela se traduisit très concrètement par les encouragements que le pontife prodigua à deux facultés de théologies, celle de Louvain sous la direction de Mgr Mercier, futur cardinal, et celle de Fribourg, créée en 1888.<sup>17</sup>

Léon XIII s'intéressait de même aux questions historiques. En 1881 il prit la décision d'ouvrir sans restriction aux chercheurs les Archives Vaticanes. Tous les dossiers antérieurs à 50 ans leur étaient ouverts. « *L'Eglise n'a rien à craindre de la vérité* », répondit le pape à ceux qui jugeaient imprudente sa décision. En 1883 il adressait un bref, *Saepenumero considerantes*, au vice-chancelier de l'Eglise Romaine, le cardinal De Luca, au cardinal bibliothécaire, Pitra, et au préfet des archives, Hergenroether.<sup>18</sup> Il y encourageait les études historiques, donnant pour devise aux historiens la belle formule cicéronienne : *ne quid veri dicere timeant, ne falsi audeant* : Qu'ils ne redoutent pas de dire ce qui est vrai, ni n'osent soutenir ce qui est faux.

La question des études biblique, elle, commençait à se poser avec acuité. Renan était mort en 1892. Au sein de l'Eglise, un certain nombre de biblistes, à commencer par l'abbé Loisy, souhaitaient pouvoir répondre à l'auteur des *Origines du Christianisme* en se plaçant comme lui sur le terrain de la critique. Cela semblait remettre en cause l'inspiration divine et

---

<sup>17</sup> Louvain, université médiévale, avait été rétablie par Grégoire XVI en 1834 ; la direction de Mgr Mercier lui donna un nouvel essor en matière théologique.

<sup>18</sup> Prêtre du diocèse d'Autun, Jean-Baptiste Pitra était entré à Solesmes en 1841. Pie IX le chargea en 1859 d'étudier les liturgies orientales, et le créa cardinal en 1863. Bibliothécaire de la Sainte Eglise Romaine en 1869 ; peu écouté par Pie IX à propos des relations avec les Eglises orientales, il trouva une oreille beaucoup plus attentive auprès de Léon XIII. Il mourut en 1889.

l'historicité de la Bible, en un temps qui n'était pas encore prêt à accepter un point de vue nuancé sur la question. Tout ouvert intellectuellement qu'il fut, le pape sentait le danger. Une première encyclique consacrée à la question, *Providentissimus Deus*, parut en 1893. Léon XIII y encourageait fortement les études bibliques, tout en posant de strictes limites : « *On ne doit se préoccuper en rien de ce que l'Esprit-Saint ait pris des hommes comme des instruments pour écrire ... Lui-même les a assistés tandis qu'ils écrivaient, de telle sorte qu'ils concevaient exactement, qu'ils voulaient rapporter fidèlement et qu'ils exprimaient avec une vérité infaillible tout et seulement tout ce qu'il leur ordonnait d'écrire* ». Cela ne suffit pas à freiner la tendance critique chez les biblistes, dont Loisy était le chef de file : en 1893, Mgr d'Hulst, recteur, enlevait à Alfred Loisy sa chaire de l'Institut catholique de Paris.<sup>19</sup> En 1899 Léon XIII écrivait aux évêques français pour les mettre en garde à nouveau contre les « *tendances inquiétantes* » de l'enseignement biblique et contre ceux « *qui travaillent de leurs propres mains à faire des brèches dans les murailles de la cité qu'ils avaient mission de défendre* ». Léon XIII n'alla cependant pas plus loin que ces mises en gardes : c'est son successeur Pie X qui engagea une lutte vigoureuse contre ce que l'on appela alors le modernisme, bloquant pour plusieurs décennies tout progrès dans les études bibliques, que Pie XII libérera en 1943 seulement (encyclique *Divino afflante Spiritu*).

Au plan de la piété et des pratiques chrétiennes Léon XIII multiplia encycliques et lettres apostoliques. A la suite de l'encyclique *Supremi apostolatus* de 1883, pas moins de dix autres textes furent consacrées à la piété mariale et en particulier à la pratique du rosaire<sup>20</sup> ; il y rajoutait en 1889 le patronage de saint Joseph (encyclique *Quamquam pluries*). En 1899 il consacrait le genre humain au Sacré-Cœur (encyclique *Annum Sacrum*) ; en 1886 il avait fait rajouter aux prières après la messe déjà demandées par Pie IX (trois Je vous salue, Marie et le *Salve Regina*) la prière à saint Michel qu'il avait lui-même composée.<sup>21</sup>

&&&&

Joachim Pecci était un homme d'une fine intelligence et d'une grande culture (son passe-temps préféré était de composer des poésies latines ...). Même brève, son expérience à la nonciature de Bruxelles, ses voyages à Paris ou en Angleterre lui avaient donné une certaine compréhension des problèmes politiques et économiques du temps ; son long épiscopat à Pérouse lui avait aussi permis d'acquérir une sensibilité que nous appellerions aujourd'hui « pastorale ». Une fois devenu le pape Léon XIII, toutes ces qualités se retrouvèrent dans son action ; elles furent cependant limitées par la situation dont il avait hérité, et un contexte

<sup>19</sup> Alfred Loisy (1857-1940) était chargé de l'enseignement biblique depuis 1886. Dans sa leçon de clôture de 1892, il avait souligné les problèmes posés par la lecture littérale de la Bible, réfutant la création du monde en six jours ou la composition du Pentateuque par le seul Moïse (qui y raconterait sa mort) ... Nommé à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, il publie en 1902 *De l'Évangile à l'Église*, petit ouvrage qui fait scandale - « *Jésus annonçait le Royaume et c'est l'Église qui est venue* » - Léon XIII cependant se refuse à intervenir. C'est avec l'avènement de Pie X que Loisy est condamné puis excommunié (1908). Il est alors nommé au collège de France. Il meurt en 1940. Il avait demandé que l'on inscrive sur sa tombe une formule tirée des oraisons de la messe des morts : *qui Tuam in votis tenuit voluntatem* - il avait le désir sincère de garder Ta volonté.

<sup>20</sup> *Superiore Anno*, 1884 ; *Octobri mense*, 1891 ; *Magnae Dei Matris*, 1892 ; *Laetitiae sanctae*, 1893 ; *Jucunda semper*, 1894 ; *Adjutricem populi*, 1895 ; *Fidentem piumque*, 1896 ; *Augustissime Virginis*, 1897 ; *Diuturni temporis* et *Ubi primum arcano*, 1898.

<sup>21</sup> « *Saint Michel archange défendez-nous dans le combat et soyez notre protecteur contre la méchanceté et les embûches du démon. Que Dieu exerce sur lui son empire, nous vous en supplions. Et vous, prince de la Milice Céleste, par le pouvoir divin qui vous a été confié, précipitez au fond des enfers Satan et les autres esprits mauvais qui parcourent le monde pour la perte des âmes* ». Elle fut en usage jusqu'en 1965 ; le pape François l'avait reprise en 2018.

ecclésial qui n'était pas encore mûr pour accepter de nouvelles adaptations. En Italie Léon XIII, sans s'enfermer dans une attitude de martyr comme Pie IX sur la fin de son pontificat, ne voulut pas revenir sur la politique du *non expedit*, l'interdiction faite aux catholiques italiens d'entrer dans le champ politique. Sans sortir du Vatican, le pape montra cependant par ses nombreuses interventions doctrinales ou diplomatiques que le rayonnement de la papauté n'était pas lié à la possession des Etats Pontificaux. En France, à l'inverse de son attitude en Italie, Léon XIII tenta de convaincre les catholiques d'accepter la légitimité du gouvernement Républicain – sans grand succès, l'épiscopat tout entier et l'élite catholique française restant profondément monarchique. Ce n'est qu'après la guerre de 1914 que la situation se modifia, aussi bien en Italie qu'en France. Malgré la faiblesse de certaines de ses analyses l'encyclique *Rerum novarum*, montra, elle, que loin d'être enfermé dans des considérations éthérées, le pape pouvait s'affronter aux réalités économique et sociales.

L'intérêt du pape Pecci pour l'Eglise anglicane et pour les Eglises orientales est tout à fait remarquable. Il était beaucoup trop tôt pour envisager d'autre solution que le « retour » des Eglises séparées à l'unité catholique, mais l'attention portée aux autres confessions chrétiennes ou simplement aux autres rites que le rite latin préparait les chemins d'un mouvement œcuménique qui commença lui aussi à apparaître timidement dans l'entre-deux guerres.

La piété de Léon XIII restait très traditionnelle. En témoignant l'appui donné aux dévotions au Sacré-Cœur, à saint Joseph, les multiples encycliques consacrées au Rosaire. Mais au plan intellectuel l'action de Léon XIII manifesta le maximum d'ouverture possible dans le contexte du temps. Son désir de voir revenir à la pensée authentique de saint Thomas était un premier pas vers un « retour aux sources » - beaucoup d'encycliques témoignent de l'importance que Léon XIII donnait à l'enseignement des Pères de l'Eglise. Sur la question biblique son attitude fut assez nuancée ; tout en rappelant ce qui était inacceptable à l'époque, il se refusa à des condamnations trop tranchantes, tout à l'inverse de ce que fit son successeur.<sup>22</sup> C'est enfin dans le domaine historique que Léon XIII manifesta la plus grande ouverture et la plus grande liberté, marquée par la large ouverture aux chercheurs des archives vaticanes.

Le vieux pontife de 93 ans mourut le 20 juillet 1903, après vingt-cinq ans de pontificat. Quelques jours auparavant il avait envoyé à un journal de Pérouse ses derniers vers latins :

*Fatalis ruit hora, Leo : jam tempus abire est / At summae claves, immenso pondere munus / Tot tibi gestum annos, haec meditare gemens / Christus adest miserans : humili veniamque roganti / Erratum, ah ! fidas, eluet omne tibi*

(L'heure fatale approche, Léon, il est temps de partir. Mais les clefs souveraines, le poids immense de la charge que tu as portée tant d'années, tu y penses en gémissant ... Voici le Christ, le Dieu de miséricorde ; confiance ! A ton cœur humble et suppliant il pardonnera toutes ses défaillances).

L'abbé B. Martin

---

<sup>22</sup> Pour faire face à ce qu'il appela lui-même la crise moderniste, saint Pie X éleva une digue d'interdits et d'excommunications dont le plus clair résultat fut de faire baisser dramatiquement le niveau intellectuel du clergé et de bloquer toute réflexion théologique et biblique pendant près d'un demi-siècle.